

Questions orales
LES FINANCES

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE TAUX DE CHANGE—LES
 RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je pose également ma question au ministre des Finances. Elle fait suite à certaines prévisions ou projections faites par la Banque Toronto-Dominion. Cette institution prévoit qu'au cours des deux prochaines années, le déficit de la balance des paiements du Canada passera de 5.8 milliards de dollars qu'il était l'année dernière à 6.7 milliards cette année et à 7.9 milliards en 1981.

Ma question est la suivante: En supposant que la politique énergétique, dont son collègue devrait lui faire part bientôt, n'empoisonne pas l'atmosphère dans le domaine des investissements étrangers et ne nuise pas à l'afflux de capitaux qui est nécessaire à la réalisation des gigantesques projets énergétiques dont le Canada a besoin, en supposant que les investissements auront lieu, le ministre peut-il nous donner l'assurance que la politique canadienne sur le taux de change n'empêchera pas la très importante industrie manufacturière canadienne de résister à la concurrence?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député sait fort bien que le secteur de la fabrication au Canada se trouve actuellement dans une excellente position concurrentielle. Cette semaine j'ai rencontré des représentants de l'Association des manufacturiers canadiens qui m'ont assuré de la vigueur du secteur de la fabrication et qui m'ont conseillé de ne pas prendre de mesures susceptibles de nuire à l'avantage dont il jouit. Je tiendrai certes compte de ce conseil et je ne prendrai aucune disposition qui pourrait nuire aux perspectives d'avenir de ce secteur important de l'économie canadienne.

M. Wilson: Madame le Président, je suis presque tenté de demander au ministre s'il envisage de lancer une campagne publicitaire pour dire aux Canadiens que sa politique est une panacée pour le secteur de la fabrication, mais je ne le ferai pas. Nous avons amplement discuté de cette question hier.

Le déficit de 17 milliards de dollars au titre de la fabrication est un des principaux facteurs à influencer la balance des paiements. Nous devons prendre certaines mesures pour diminuer de déficit, non pas seulement le maintenir au niveau actuel. Le ministre annoncera-t-il aujourd'hui ou dans son exposé budgétaire des mesures qui sont de nature à rétablir la confiance de ce secteur et à l'inciter à prendre des décisions qui aboutiront à la création de nouveaux emplois et à la mise en œuvre de programmes d'investissement à long terme qui témoigneront de la vigueur continue de ce secteur, surtout à une époque où l'on s'attend d'avoir un million de chômeurs.

M. MacEachen: Oui, madame le Président, je tâcherai d'annoncer ces mesures, non pas aujourd'hui mais dans mon exposé budgétaire.

L'ÉNERGIE

L'AGENCE DE SURVEILLANCE DU PRIX DU PÉTROLE—LA
 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et vise à éveiller l'intérêt du ministre pour un certain document. Il sait très bien que le mandat que le gouvernement a confié à l'agence de surveillance du prix du pétrole était de contrôler les prix et les profits de l'industrie pétrolière et de faire rapport à la population et au gouvernement. Aujourd'hui, le président de cette agence, M. Harold Renouf, a fait la déclaration suivante:

● (1125)

Je pense que ce secteur sera dans une meilleure position... si nous arrivons à faire comprendre aux consommateurs... que le prix du pétrole et du gaz canadiens doit augmenter.

Le ministre ne pense-t-il pas, lui aussi, qu'une telle déclaration prouve que le président de cet organisme qui est censé surveiller l'industrie pétrolière et ses pratiques en matière de prix n'est pas impartial, ce qui est totalement inadmissible de sa part.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai eu l'occasion de lire le texte du discours de M. Renouf et, franchement, je ne trouve rien à redire à ses propos.

M. Broadbent: C'est bien ce que je craignais.

M. Lalonde: Il a dit que le prix du pétrole et du gaz augmentera nécessairement au Canada, ce que toutes les parties et tous les gouvernements ont reconnu, je pense. Je crois qu'aucun citoyen sain d'esprit ne le conteste.

Comme l'a déclaré M. Renouf, le rôle de l'agence de surveillance consiste à surveiller l'industrie de très près à bien des égards, notamment sur le plan des profits des liquidités, de la recherche et du développement, des investissements, de la prospection, etc. Toutes ces questions seront étudiées de très, très près. Tous les résultats seront dévoilés publiquement et j'espère qu'ils aideront tous les gouvernements à prendre les mesures justes et adéquates en matière d'imposition et de stimulation. Même si le prix du pétrole et du gaz augmente, ce qui est sûr à mon avis,—tout le monde l'admet d'ailleurs—ce sont les sociétés qui profiteront le plus de la hausse. Les revenus additionnels tirés de ces augmentations pourraient aller dans les coffres des provinces productrices ou du gouvernement fédéral. C'est pourquoi je soutiens qu'il n'y avait rien de répréhensible dans les propos de M. Renouf.

M. Broadbent: Madame le Président, le ministre admettra qu'il n'a pas du tout répondu à la question. Les ministres de la Couronne et les députés de ce côté-ci ont parfaitement le droit de défendre ou de contester la hausse du prix de l'énergie. Personne ne met ce droit ou cette responsabilité en doute. Je lui demande s'il croit qu'un homme qui a été nommé à la présidence d'une commission chargée de contrôler la politique des sociétés pétrolières en ce qui a trait aux prix et aux bénéfices devrait publiquement recommander l'augmentation des prix et des profits, surtout quand on sait que les cinq grands du domaine pétrolier ont déclaré des hausses de profits de 86 p. 100 l'an dernier.